



## Circulaire 7274

du 21/08/2019

Invitation à une journée d'information sur le décret du 7 février 2019 visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'enseignement – Niveau secondaire – 28 août 2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 01/07/2019 au 01/09/2019
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Organisation d'une journée d'information relative à l'application du décret du 7 février 2019 DASPA-FLA – Niveau secondaire
Mots-clés	DASPA-FLA – Journée d'information - Secondaire

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Centres psycho-médico-social Homes d'accueil permanent Internats secondaire ordinaire
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Vérificateurs
- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Le Service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la FWB
- Les Gouverneurs de province
- Les organisations syndicales
- Les organisations représentatives des associations de parents

### Signataire(s)

Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS  
Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
BEECKMANS Marion	Cabinet de la Ministre de l'Education	02/801.78.48 <a href="mailto:marion.beeckmans@gov.cfwb.be">marion.beeckmans@gov.cfwb.be</a>
HELLEMANS Anne	AGE + DGEO	02/690.84.71 <a href="mailto:anne.hellemans@cfwb.be">anne.hellemans@cfwb.be</a>

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter une journée d'information sur le décret du 7 février 2019<sup>1</sup> visant à l'accueil, la scolarisation et l'accompagnement des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement destinée aux équipes éducatives et aux directions des établissements scolaires.

Cette journée de formation aura lieu **le 28 août 2019 de 9h00 à 15h30** au Ministère de la Fédération Wallonie, Blv Léopold II, 44 à 1080 BRUXELLES – Salle Wallonie-Bruxelles (6A601).

L'objectif de cette journée est de pouvoir vous présenter le décret du 7 février 2019 « DASPA-FLA » et de répondre à vos questions quant à son application au sein de vos établissements scolaires pour l'année scolaire 2019-2020. Les outils d'évaluation de la langue de l'enseignement vous seront également présentés par le groupe technique qui a été chargé de construire ces outils.

Un lunch dinatoire vous sera offert sur le temps de midi et vous permettra d'échanger avec les participants de cette journée.

## PROGRAMME

Dès 9h00: Accueil à la Salle Wallonie Bruxelles, Blv Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.

9h20 à 9h30: Introduction - Intervention plénière de la Ministre de l'éducation ou de son représentant.

9h30 à 11h00 : Présentation du décret du 7 février 2019 « DASPA-FLA »<sup>2</sup> : Définition du public-cible, organisation des dispositifs DASPA et d'accompagnement FLA, calcul de l'encadrement et encodage dans les applications informatiques. Un temps de questions/réponses suivra la présentation.

11h30 à 13h00 : Présentation des outils d'évaluation de la langue de l'enseignement : Méthodologie, contenu de l'outil, conditions de passation et encodage dans le fichier résultat. Un temps de questions/réponses suivra la présentation.

13h00 à 14h00 : Lunch dinatoire

14h00 à 15h30 : L'Administration se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions en lien avec la situation spécifique de votre établissement.

Pour vous inscrire à cette journée d'information, je vous invite à compléter, avant le 23 août 2019, le formulaire d'inscription repris sur le lien suivant : <https://forms.gle/qPG41JptzZVoSJc59>

Le nombre de places étant limité, il vous est demandé que deux personnes par école participent à cette journée.

Cependant, considérant la date de cette rencontre, une retransmission en direct des présentations – via une plate-forme internet "Zoom" – est également prévue où vous pourrez directement poser vos questions par voie électronique. Si vous souhaitez assister à la présentation en direct, vous pourrez y accéder via le lien mentionné ci-dessous.

En résumé :

- Pour venir assister à la présentation sur place le 28.08.19 : <https://forms.gle/qPG41JptzZVoSJc59>
- Pour assister à la présentation en visio-conférence : [https://zoom.us/webinar/register/WN\\_MAYGSXC9SN-Q\\_NCRAFXJFg](https://zoom.us/webinar/register/WN_MAYGSXC9SN-Q_NCRAFXJFg)

A la suite de la présentation, les fichiers vidéo des présentations seront disponibles sur le site enseignement.be.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur général absent,

Anne HELLEMANS  
Directrice générale adjointe

<sup>1</sup> Décret du 7 février 2019 : [https://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg\\_res\\_02.php?ncda=46275&referant=I01](https://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_02.php?ncda=46275&referant=I01)

<sup>2</sup> Circulaire 7232 du 11 juillet 2019 : [http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do\\_id=7476](http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7476)